

[View this email in your browser](#)



De belles perspectives et un carnet de commandes en forte hausse



Le carnet de commandes du T1 ressort en hausse de 73% à 6,0 M€ compte tenu d'un effet de base favorable (confinements de mars/mai 2020) mais aussi grâce à la dynamique de reprise observée en Europe et aux Etats-Unis. Cela permet de projeter Trilogiq, selon nous, dans une nouvelle dynamique de croissance annuelle.

Publication des résultats annuels (fin mars 2021)

Trilogiq publie des résultats 2020/21 au-dessus de nos attentes avec un CA de 22,6 M€ (-4%), un EBE de 2,1 M€ (vs -0,3 M€ en 2019/20 et 1,6 M€ attendus) et un REX de 0,2 M€ (vs -3,0 M€ en 2019/20 et -0,3 M€ attendus), Trilogiq a bénéficié de la reprise de l'activité sur le S2 et du plan de réduction des coûts de structure.

Hausse du taux de marge brute sur l'exercice

Sur l'exercice, Trilogiq affiche une marge brute de 14,2 M€ extériorisant un taux de marge brute de 62,9% (+1,5 pt). La société a bénéficié d'un mix produit favorable avec le contrat Walmart de 5,3 M\$ portant sur des solutions produits (vs vrac). Face à la hausse des prix des matières première et des coûts de transport, Trilogiq a également réussi à faire passer des hausses de prix dans un marché où la concurrence connaît des problèmes d'approvisionnement. Le groupe devrait ainsi atteindre un taux normatif de 60% à partir de 2021/22.

Des restructurations qui vont jouer à plein en 2021/22

Avec un baisse de 2,6 M€ de ses charges opérationnelles (baisse en très grande majorité structurelle), Trilogiq a observé une baisse de 22% de ses charges externes et de 17% de ses charges de personnel. A ce titre, le groupe compte désormais 181 collaborateurs (vs 225 en mars 2020).

Avec des départs en cours d'exercice précédent, nous attendons une nouvelle baisse des charges de personnel de 0,2 M€ en 2021/22 contribuant à la consolidation de la marge opérationnelle.

Révision à la hausse de nos estimations

Prenant compte de la dynamique de croissance en cours, nous revoyons à la hausse nos attentes en termes de chiffre d'affaires 2021/22 à 24,0 M€ (vs 22,8 M€ précédemment). Le ROC ressort à 1,1 M€ (vs 0,2 M€ précédemment).

[Découvrez notre flash complet ici](#)

Inscrivez un ami à la newsletter



Newsletter réalisée par Cécile Aboulian, Louis-Marie de Sade, avec la participation de Cyril Cohen et de Tanguy Barbier

*La présente newsletter a été préparée par EuroLand Corporate indépendamment des sociétés mentionnées et est diffusée à titre purement informatif.
Cette newsletter ne constitue ni ne fait partie d'aucune offre de cession ou de souscription de titres ni d'aucune invitation à une offre d'achat ou de souscription de titres. Ni la présente newsletter, ni une quelconque partie de cette newsletter, ne constitue le fondement d'un quelconque contrat ou engagement, et ne doit être utilisé à l'appui d'un tel contrat ou engagement ou constituer une incitation pour conclure un tel contrat ou engagement.
Toutes opinions, prévisions, projections et/ou estimations éventuellement formulées dans ce document sont entièrement celles d'EuroLand Corporate et sont données dans le cadre de ses activités usuelles de recherche et ne doivent pas être considérées comme ayant été autorisées ou approuvées par toute autre personne.
Toutes opinions, prévisions, projections et/ou estimations éventuellement contenues dans cette newsletter reflètent le jugement d'EuroLand Corporate à la date à laquelle elle est publiée, et il ne peut être garanti que les résultats ou événements futurs soient en ligne avec ces opinions, prévisions, projections et/ou estimations. Ces opinions, prévisions, projections et/ou estimations peuvent faire l'objet de modifications par la suite sans préavis ni notification, leur exactitude n'est pas garantie et elles peuvent être incomplètes ou synthétisées. Ce document peut donc ne pas contenir toutes les informations relatives à la Société.
EuroLand Corporate attire l'attention du lecteur sur le fait que dans le respect de la réglementation en vigueur, il peut arriver que ses dirigeants ou salariés possèdent à titre personnel des valeurs mobilières ou des instruments financiers susceptibles de donner accès aux valeurs mobilières émises par la Société, sans que ce fait soit de nature à remettre en cause l'indépendance d'EuroLand Corporate dans le cadre de l'établissement de cette newsletter.
Tout investisseur doit se faire son propre jugement quant à la pertinence d'un investissement dans une quelconque valeur mobilière émise par la Société, en tenant compte des mérites et des risques qui y sont associés, de sa propre stratégie d'investissement et de sa situation légale, fiscale et financière.
EuroLand Corporate n'a pas vérifié de manière indépendante les informations fournies dans cette newsletter. A ce titre, aucune déclaration ou garantie, implicite ou explicite, n'est donnée quant à la sincérité, l'exhaustivité, l'exhaustivité ou la véracité des informations, opinions, prévisions, projections et/ou estimations contenues dans la présente newsletter. EuroLand Corporate, ni aucun de ses membres, dirigeants, employés ou conseillers, ni toute autre personne n'accepte d'être tenu d'une quelconque responsabilité (en raison d'une négligence ou autrement) pour tout préjudice de quelque nature que ce soit qui résulterait de l'utilisation de la présente newsletter, de son contenu, de son exactitude, de toute omission dans la présente newsletter, ou encore lié d'une quelconque manière à la présente newsletter.
La présente newsletter ne peut être reproduite, communiquée ou diffusée, directement ou indirectement, dans son intégralité ou en partie, de quelque façon que ce soit sans l'accord d'EuroLand Corporate.
Ce document ne peut être diffusé auprès de personnes soumises à certaines restrictions. Ainsi, en particulier, au Royaume-Uni, ce document s'adresse uniquement aux personnes qui (i) sont des professionnels en matière d'investissements au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (tel qu'actuellement en vigueur, ci-après le « Financial Promotion Order »), (ii) sont visées à l'article 49(2) (a) à (d) (« high net worth companies, unincorporated associations etc. ») du Financial Promotion Order, (iii) sont en dehors du Royaume-Uni, ou (iv) sont des personnes à qui une invitation ou une incitation à s'engager dans des activités d'investissement (au sens de la section 21 du Financial Services and Markets Act 2000) dans le cadre de l'émission ou de la cession de toutes valeurs mobilières peut être légalement communiquée, directement ou indirectement, aux Etats-Unis d'Amérique. Tout manquement à cette restriction peut constituer une violation de la réglementation boursière des Etats-Unis d'Amérique.
Ni le présent document ni aucune copie de celui-ci ne peut être transmis ou distribué au Canada, en Australie, ou au Japon. La distribution du présent document dans d'autres juridictions peut constituer une violation des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Les personnes entrant en possession de ce document doivent s'informer et se conformer à ces lois et règlements. En acceptant de recevoir cette note de recherche, vous acceptez d'être lié par les restrictions visées ci-dessus.

Copyright © 2021 EuroLand Corporate, All rights reserved.

Want to change how you receive these emails?
You can [update your preferences](#) or [unsubscribe from this list](#).

